



Vols de la CIA : la commission d'enquête temporaire rend ses premières conclusions

Le rapporteur de la commission d'enquête temporaire sur les activités illégales présumées de la CIA en Europe s'est exprimé devant les députés, mercredi 5 juillet, ainsi que le Conseil et la Commission. Selon lui, les restitutions extraordinaires sont un "fait", réalisé avec la complicité de certains Etats membres. Les députés ont toutefois exprimé des opinions parfois plus nuancées.

Rapporteur

Le rapporteur du Parlement, Giovanni Claudio FAVA (PSE, IT) a rappelé à l'Assemblée qu'il était question de contribuer à faire la lumière sur les abus commis au nom de la lutte contre le terrorisme. Ou dans le cas présent, rechercher *"la vérité sur une négation des droits"*, en l'occurrence *"les droits refusés à ceux qui sont accusés d'être nos ennemis mais qui, en tant qu'êtres humains, en tant que suspects, ont ces droits - à un procès équitable, à une défense, à un jury et à un traitement digne"*. Selon le rapporteur, *"sans cela, il n'y a pas de loi, il n'y a que la force arbitraire, exercée par certains pays et acceptée par les autres"*.

Le député a par ailleurs indiqué que *"les restitutions extraordinaires ont été un fait - pas une opinion - un fait accepté par le Département d'Etat américain lui-même"*. De plus, *"certains Etats membres en ont été les complices, certains ont couvert des opérations illégales, d'autres ont simplement tourné la tête"*.

Selon le rapporteur, la commission temporaire a *"reconstitué en détail un système très complexe de vols, d'avions-fantômes utilisés par la CIA et de plans de vols"*. De nombreux suspects auraient été embarqués à leur bord, jusqu'en prison. *"Ces vols se sont arrêtés sur nos aéroports et ont bénéficié de notre silence"* a déclaré le député. Sa commission, a-t-il indiqué, *"essaie de donner une voix à ceux dont les droits ont été passés sous silence"*. En conclusion, il a demandé au Parlement d'autoriser la commission temporaire à poursuivre son travail.

Conseil

Soulignant l'importance du rapport intérimaire, Paula LEHTOMÄKI, a estimé que *"la lutte contre le terrorisme et le respect du droit international doivent aller de pair"*. Elle a rappelé que l'Union européenne, n'ayant pas de compétence propre sur ces questions, doit s'appuyer sur les renseignements fournis par instances nationales. De sérieux doutes ayant été émis depuis novembre dernier sur le rôle de la CIA concernant les centres de détention et le transfert de données, les Ministres des affaires étrangères se

sont saisis de la question et le Ministre britannique, Jack STRAW, en vue de présenter le point de vue européen sur ces assertions a écrit à Condoleezza RICE. Celle-ci a répondu par une déclaration détaillée selon laquelle les États-Unis ont respecté les accords internationaux et la souveraineté des autres pays. Paula LEHTOMÄKI a ajouté que le dialogue avec l'administration américaine sur les questions de droits de l'homme était fréquent. L'UE avait demandé la fermeture du centre de détention de Guantanamo notamment le 21 juin dernier lors du sommet Union européenne-USA en présence de George W BUSH. Le Président américain a indiqué alors son intention de fermer Guantanamo. *"Pour la Présidence finlandaise, le respect des droits de l'homme est tout à fait essentiels"* a conclu la représentante du Conseil.

Commission

Le Commissaire à la Liberté, à la sécurité et à la justice, Franco FRATTINI, a estimé que l'anniversaire des attentats de Londres représente une opportunité de rappeler que la lutte contre le terrorisme est une priorité pour la Commission. Il a en outre considéré le respect des droits fondamentaux comme primordial, toute entrave à leur égard pouvant alimenter la propagande contre la communauté internationale.

Franco FRATTINI a par ailleurs indiqué que la Commission a travaillé étroitement avec la commission temporaire et rassemblé des données d'Euro-control, l'une des sources clés du rapport. La Commission a par ailleurs fourni des images satellites quand cela était demandé.

Le Commissaire a en outre déclaré avoir, à trois reprises, le Conseil et les Etats membres à collaborer avec la commission temporaire du Parlement. Il a précisé que les pays n'ayant pas mené leur propre enquête devraient le faire. Franco FRATTINI a indiqué qu'il réitérerait cette invitation au prochain Conseil "Justice et Affaires Intérieures", le 24 juillet prochain. La Commission, a-t-il déclaré, pourrait également examiner la possibilité de définir une éventuelle notion d'"avion d'Etat" au niveau européen, pour remédier au vide juridique existant.

Groupes politiques

Jas GAWRONSKI (PPE-DE, IT) a estimé que dans un pays comme le sien, *"plutôt que d'arrêter les terroristes, on se concentre sur ceux qui font la chasse aux terroristes"*. Le représentant du groupe PPE-DE a jugé ce rapport est très tendancieux : *"on a refusé d'inscrire deux déclarations de SOLANA et de VRIES parce qu'ils disaient des choses qui ne plaisaient pas au rapporteur (...). Nous savons tous que les Américains ont commis des erreurs et nous devons les condamner mais j'aurais voulu que ce rapport reconnaisse le fait que nous nous sommes mis à parler de ce problème grâce à la presse américaine, au congrès américain et au peuple américain"*. Pour toutes ces raisons, le groupe PPE-DE est très critique et déçu par ce rapport.

Wolfgang KREISSL-DÖRFLER (PSE, DE) s'est également félicité du travail du rapporteur. Il a estimé que la lutte contre le terrorisme international *"ne peut être menée qu'avec des moyens légaux, et selon des principes éthiques et légaux"*. *"Ici, la fin ne justifie pas les moyens, et lorsque nous critiquons, cela n'a rien à voir avec de l'antiaméricanisme, il est de notre devoir d'agir ainsi"* a-t-il déclaré. Il a ainsi estimé qu'à la lumière des travaux de la commission temporaire, *"il y a des questions auxquelles les gouvernements doivent répondre"*. S'il a précisé que *"nous ne sommes pas là pour jouer les procureurs"*, il a néanmoins souligné que *"notre rôle à l'issue de nos travaux est d'informer les citoyens européens, de leur indiquer ce qui s'est passé et les conséquences qu'il faut en tirer"* a-t-il déclaré. *"C'est important pour garantir la liberté, la sécurité des citoyens et la démocratie"*.

Pour Sarah LUDFORD (ADLE, UK), *"les défenses des droits de l'homme ne fonctionnent pas aussi bien qu'elles le devraient"*. Dans certains Etats membres, l'absence de définition du terrorisme pose problème. L'Union européenne, qui n'a pas encore réussi à mettre en œuvre sa décision-cadre en matière de lutte contre le terrorisme, n'est pas équipée pour lutter efficacement contre ces délits. En même temps, il apparaît, selon des indications tout à fait crédibles - notamment des témoignages - que ce combat contre le terrorisme ait donné lieu à d'importantes violations des droits de l'homme. *"Les instruments internationaux et européens de défense des droits de l'homme font obligation de mener des enquêtes et de réprimer toute*

atteinte contre ces droits. Si l'on veut que le citoyen fasse confiance à l'Union européenne, nous devons nous faire le champion de la cause des droits de l'homme" a conclu la députée.

Cem ÖZDEMİR (Verts/ALE, DE) a constaté qu'il existe *"une manière juridique de procéder à ces transfère-ments"*. Or, *"la pratique que nous étudions contourne les principes que nous lions à l'état de droit : le droit à un avocat, à une procédure judiciaire digne de ce nom"* a-t-il déclaré. Il a ainsi estimé que cette pratique *"a pour objet de délocaliser la torture et de rendre plus difficile le contrôle du respect des droits de l'homme"*. Selon lui, *"suffisamment de cas sont prouvés et avérés"*. Il a également précisé que la Convention de Chi-cago, invoquée par les Etats membres pour expliquer les vols de la CIA, laisse aux autorités le *"droit de fouiller les appareils en cas de soupçon d'une utilisation illégale"*.

Catania Giusto CATANIA (IT) pour le groupe GUE/NGL a estimé qu'une stratégie erronée a été menée au nom de la lutte contre le terrorisme. Ce comportement n'a fait que renforcer le terrorisme, voire le favoriser. La moitié des prisonniers sont arrivés d'Afghanistan entre 2001 et 2003. Des cas d'enlèvements ont été rapportés comme celui d'Abou OMAR. *"Il n'y a eu aucune violation du droit national car les gouvernements étaient complices"* a conclu le représentant du groupe GUE/NGL.

Konrad SZYMANSKI (UEN, PL) a estimé qu'*"il faut modifier le texte du rapporteur pour qu'il colle mieux aux faits"*, faute de quoi, son groupe voterait contre. Le député a relevé *"des conditions de transfert très diffé-rentes"* des détenus, que l'on ne peut pas, selon lui, assimiler les unes aux autres. *"Il faut se garder d'une image simpliste de la situation. Les Américains ne sont pas les méchants et les Européens les bons (...)
c'est une question de sécurité"*. Estimant la CIA, par ces pratiques, exploiterait *"un vide juridique"*, il a dé-claré que les USA *"s'inspirent du droit de la guerre, ce qui n'est pas sans fondement vu le contexte dont il s'agit"*.

Selon Miroslaw Mariusz PIOTROWSKI (IND/DEM, PL), la commission temporaire n'a pas réussi à trouver un seul élément d'information nouveau, les allégations - infondées - diffusées par les médias n'ont pu être démontrées. *"Alors pourquoi continuer à dépenser inutilement l'argent des contribuables européens? Tous les prétextes sont bons pour s'attaquer aux USA et au front commun de lutte contre terrorisme, alors, met-tons fin à ces travaux"*.

Philip CLAEYS (NI, BE) a pour sa part estimé que la commission temporaire n'est *"pas parvenue à rassem-bler un seul élément de preuve (...)
plus que des insinuations, nous n'avons rien trouvé"* a-t-il déclaré. Le député a également critiqué *"la manière dont a fonctionné cette commission"*, soulignant le *"flou des ré-ponses des personnes interrogées"*. Il a ainsi estimé que *"les commissions créées au niveau national sont plus compétentes"*.

Députée francophone

Martine ROURE (PSE, FR) a déclaré que la commission temporaire a *"établi la certitude"* que la CIA aurait pratiqué des enlèvements sur le territoire de l'UE, ainsi que des transferts vers des territoires où les déte-nus ont été interrogés. *"Il faut envoyer un message clair aux Etats-Unis : nous sommes prêts à collaborer, mais dans le respect de l'état de droit"* a-t-elle déclaré. La députée a par ailleurs jugé *"inacceptable que des Etats membres aient fermé les yeux"* sur ces pratiques. Elle a ainsi encouragé les parlements nationaux à se saisir de la question.

Commission

En réponse aux orateurs, le commissaire à la liberté, à la sécurité et à la justice, Franco FRATTINI, a confirmé que *"la Commission européenne continue sa coopération avec la commission temporaire"*. Il a par ailleurs regretté que cinq Etats membres n'aient pas encore transposé la décision-cadre pour la lutte contre le terrorisme. L'accord US-UE sur les extraditions n'est également pas ratifié dans l'ensemble de l'Union. Le Commissaire s'est par ailleurs déclaré favorable à une réforme des services de renseignements *"pour un meilleur contrôle démocratique"*, mais, a-t-il prévenu, *"ce terrain est l'apanage des Etats membres"*. Il a en outre invité à s'interroger sur une éventuelle notion d'*"avion d'Etat"*, qui permettrait de remédier au flou exis-

tant.

Contact :

Fabienne GUTMANN-VORMUS et Baptiste CHATAIN

E-mail: presse-FR@europarl.europa.eu

BXL: (32-2) 28 40650

STR: (33-3) 881 72649

Claudine BIASINI

E-mail: presse-FR@europarl.europa.eu

BXL: (32-2) 28 43359

STR: (33-3) 881 74457